



Compte rendu réunion régionale IHF région OCMED à Montpellier au Mas des Moulins

Près du CHU de Montpellier – le vendredi 26 Avril 2019

Météo : soleil

Participants : 19 + 7 partenaires

Partenaires : GERFLOR bâtiment, EIFFAGE, PORCHER et ECOPHON

Au programme du Matin :

Le Plan de sécurisation des établissements de santé

Le Burn Out du manager responsable de service

Le retour d'expérience du

Présentation des Partenaires de la journée

Au programme de l'après-midi :

Visite de l'UCPA – restauration du CHU dossier spécial en annexe de ce document

Plan de sécurisation des établissements de santé

Par Mr Jean-Combalbert-Vernis Sté Risk Partners

Le plan de sécurisation d'établissement (PSE) définit la politique et l'organisation globale pour sécuriser l'établissement. Il doit être conçu comme le document structurant la sécurité et la sûreté de l'établissement, il se veut avant tout un document pratique qui doit permettre de s'interroger sur des scénarios, tant quotidiens qu'exceptionnels, et d'élaborer des réponses adaptées à la nature des activités et de l'environnement.

Le PSE doit faire sens au regard des enjeux de l'établissement et des ressources qu'il peut y consacrer. Dans ce cadre, l'analyse des risques doit tenir compte de l'appréciation des impacts, de l'analyse des vulnérabilités propres à l'établissement et de la probabilité de survenue d'événements malveillants.

Conformément au décret n° 2016-1327 du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et à l'instruction n° SG/HFDS/2016/340 du 4 novembre

2016, tous les établissements de santé sont assujettis à l'élaboration d'un PSE. S'agissant des établissements qui relèvent du secteur d'activité d'importance vitale « Santé », l'élaboration de leur PSE est complémentaire du plan particulier de protection (PPP) de leur(s) point(s) d'importance vitale (PIV). L'élaboration d'un PSE portera en particulier sur les mesures non couvertes par le **PPP**.

Les grands chapitres d'un PSE :

Analyse des risques

Identification et hiérarchisation des risques.

Vulnérabilités spécifiques de l'établissement.

Identification des points névralgiques.

Hiérarchisation des vulnérabilités.

Sécurisation de l'établissement en temps normal

Mesures de prévention.

Établissement d'une convention « santé – sécurité – justice ».

Formation, sensibilisation et communication (personnels, patients, sous-traitants, visiteurs, fournisseurs, élèves des écoles et des centres de formation).

Procédures Surveillance.

Prévention de la radicalisation.

Mesures de protection (dispositifs de sûreté en place ou prévus, protection des bâtiments, des accès...).

Assistance à la rédaction d'un cahier des clauses techniques particulières pour une prestation de sécurité privée.

Sécurisation complémentaire en situation d'attentat ou de crise locale

Alerte, communication et information (dossier d'intervention et schémas d'alerte).

Renforcement de la sécurisation périmétrique et des accès.

Mesures graduelles pouvant être mises en œuvre.

Maintien en conditions opérationnelles du PSE et articulation avec les autres plans

Exercices.

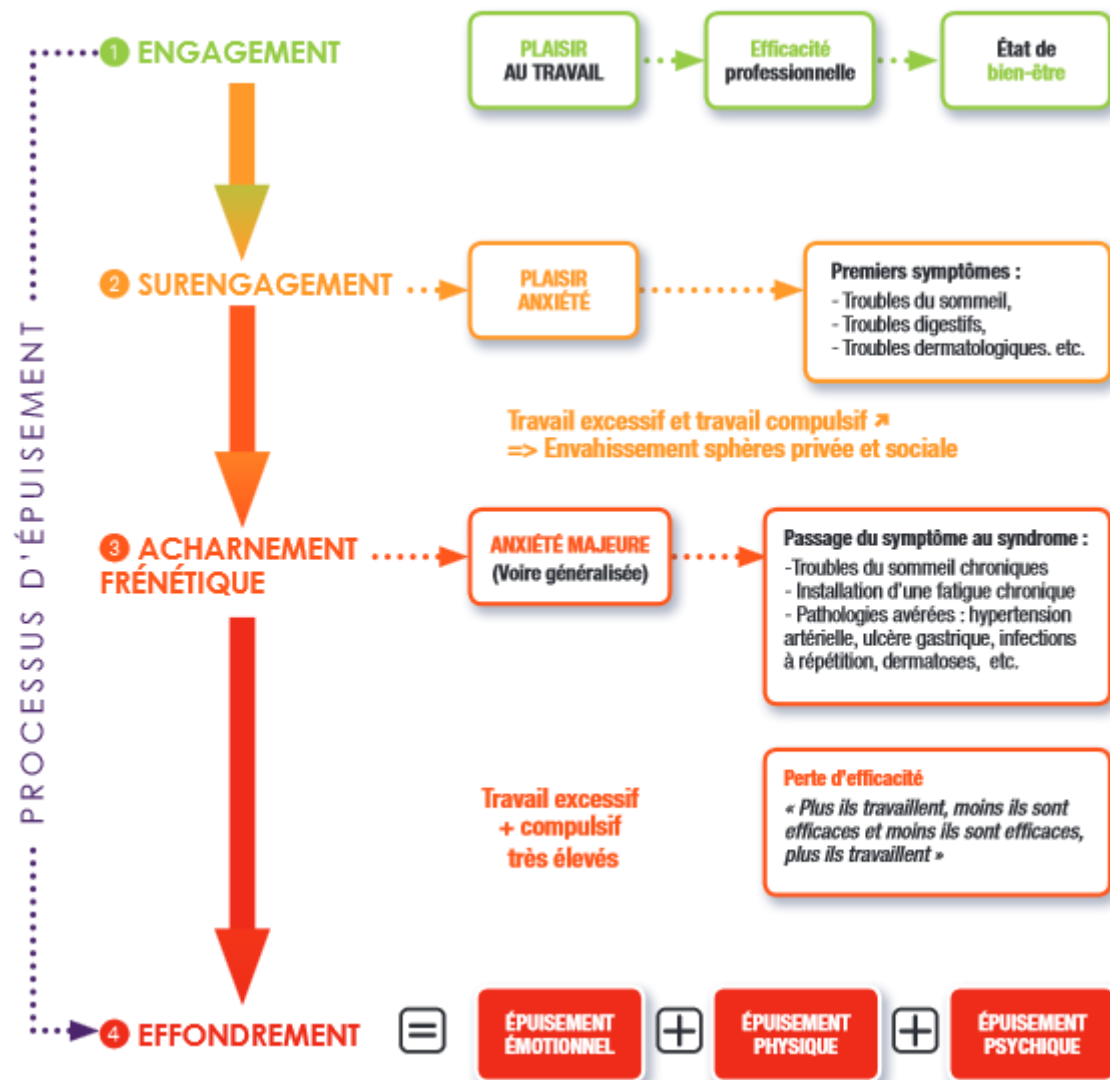
Organisation retenue pour les exercices de mise en œuvre du PSE.

Mise à jour du PSE.

Articulation avec les autres plans (Plan Vigipirate, Plan blanc, Plan de continuité d'activité).

A se procurer le guide d'aide à l'élaboration du PSE www.sante.gouv.fr

Le Burn out du manager chef de service : un état physique et mental à ne plus négliger



Définition du burn out

Le burn out peut se définir comme une situation de mal être physique et mental lié au quotidien professionnel. Il ne doit pas être confondu avec la dépression ou le surmenage. Le terme burn out provient de l'anglais. La traduction française est "syndrome d'épuisement professionnel". Mais dans la langue de Molière, le burn out est entré dans le langage courant.

Burn out : que faire ?

La première chose à faire est de ne pas nier la situation. Agir comme si de rien n'était en se contentant de faire le dos rond ne fait qu'empirer la situation. Il est nécessaire de bien identifier les symptômes du burn out pour trouver la réponse appropriée. Ensuite, il convient de parler de la situation avec votre supérieur hiérarchique ou vos collègues. Suite à ce dialogue, vous pourrez peut-être vous voir confier de nouvelles missions ou être managé autrement.

Si la situation est plus grave, pas le choix, vous devrez vous arrêter de travailler momentanément. Les médecins donnent souvent des arrêts de travail lorsqu'ils identifient un cas de burn out (même s'il n'est pas formellement reconnu comme une maladie professionnelle). Cet arrêt de travail peut avoir du sens si vous avez la garantie que les facteurs générateurs de burn out seront atténués à votre retour.

Bien souvent, le burn out est tel qu'il ne vous laisse pas le choix : quitter votre entreprise via une démission (à donner avec une lettre de démission d'un CDI ou une lettre de démission d'un CDD) ou une rupture conventionnelle de CDI. Il existe de multiples façons de rebondir suite à un burn out. Mais ne quittez pas votre poste sans avoir soigné votre burn out... ou il risquera de se manifester dans votre prochain poste.

Traitement du burn out

Le burn out est un syndrome qui a des conséquences mentales et physiques. Un médecin peut vous prescrire des médicaments pour vous aider à dormir ou décontracter vos muscles. Il peut également vous faire bénéficier d'un arrêt de travail. Mais il est bien souvent indispensable de se faire aider par un psychiatre, un psychologue voire un coach professionnel pour gérer le volet mental du syndrome. Autre point, vos proches doivent être mis au courant, connaître les causes et les symptômes de votre burn out afin de vous aider au mieux. D'où l'importance de ne pas cacher sa situation.

Burn out et dépression

Attention, le burn out est différent de la dépression. Le syndrome d'épuisement professionnel, comme son nom l'indique, est lié au travail. En revanche la dépression peut être liée à des soucis familiaux ou amicaux (même si elle peut avoir des conséquences sur votre vie professionnelle). Cependant, le burn out lui a souvent des conséquences sur la vie personnelle.



Serge LEMAÎTRE ingénieur du CHU nous a présenté le retour d'expérience sur une méthodologie d'adaptation et d'optimisation des moyens de production de chaleur exercée au CHU de Montpellier, cette conférence sera reproduite donc à découvrir lors des 59^è journées d'études et de formation des IHF qui se tiendront du 5 au 7 Juin 2019 à PARIS VILLEJUIF aux ESSELIÈRES.

MERCI A NOS PARTNEAIRES DE LA JOURNEE
ILS SONT INTERVENUS EN FIN DE SEANCE POUR NOUS PRESENTER
LEURS DERNIERES NOUVEAUTES

avec **Gerflor** vous savez
où vous mettez les pieds.

Gerflor, les savoir-faire de Gerflex
et Taraflex réunis en une seule marque.

Sols pour Collectivités

Découvrez la nouvelle gamme
de sols sportifs Taraflex
et l'offre d'un expert du scolaire,
de la santé et de l'administration.

Revêtements de sols pour le sport et le bâtiment.

A partir du portail www.wisasa.fr, rejoignez-nous sur notre site.
Renseignements, entourez 19

Gerflor
Sols Bâtiment

 **EIFFAGE**
CONSTRUCTION

 **PORCHER**

Ecophon[®]
SAINT-GOBAIN

A SOUND EFFECT ON PEOPLE

Présentation de l'unité centrale de production alimentaire du CHU de Montpellier
Présentation effectuée par Stéphane FERRARI Dir. adjoint des travaux du CHU de MPL.



Visite accompagnée par 2 TSH de l'UCPA du CHU que nous remercions vivement
Madame Laure Berenguer et Monsieur Xavier Asenci



La visite nous a menés à travers un univers de technologie impressionnante,
Où les robots y règnent en cadence dans un espace d'hygiène et d'ordre exemplaire.

Une belle journée où chacun a pu apprécier la qualité de l'accueil de nos amis du CHU de Montpellier. Un grand merci à nos conférenciers, ainsi qu'à nos amis partenaires du jour.

Rendez-vous est pris pour la prochaine réunion régionale Occitanie en octobre à TREBES (11)